



**KBJS**  
Agrément Jeunesse et Sport  
n°92/S/542



## Karaté Bu Jutsu Suresnois 2021/2022

Le 9 Mai 2021

Madame, Monsieur,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle saison, la motivation est au RDV, les mois à venir ne peuvent être que meilleurs. Donc, sortons nos kimonos et au boulot. Le KBJS, jours après jours, mois après mois, s'est adapté à la situation Covid 19.

Nous avons mis en place 6 stages gratuits d'un total de 91 heures de pratique pour tous nos adhérents Mineurs, le challenge a été relevé et nous remercions tous nos licenciés d'avoir répondu présents par votre très belle participation à chaque stage en extérieur.

Afin d'étaler les tâches administratives, nous vous proposons une inscription prioritaire,

- 1<sup>ère</sup> promotion du 15 Mai au 31 Mai 2021 : Voir sur la grille des tarifs.
- 2<sup>ème</sup> promotion tout le mois de Juin : Voir sur la grille des tarifs.
- Juillet, Août et Septembre tarifs sans Promotion pour toutes inscriptions.

Nous vous rappelons qu'avec une inscription au club, vous pouvez pratiquer :

Le Karaté Jutsu, le Karaté Wado-Ryu, le Karaté Contact, le Karaté Baby, le Krav Maga Contact défense et le Nihon Den Jutsu, Jissen Kenpo Jutsu.

Vous pourrez procéder à cette inscription :

1 / Cause Pandémie du Covid 19, une réduction sera appliquée sur la cotisation correspondant à la nouvelle saison 2021-2022 aux licenciés 2020/2021, pendant tout le mois de Mai et Juin 2020.  
Voir sur la grille des tarifs.

2/ Les inscriptions se feront sur RDV ou sur journées déterminées. Prendre contact par téléphone auprès de Mr Plana Francis 06 09 65 34 40.

2 / Pour les inscriptions à partir du mois de juillet 2021, le droit d'entrée KBJS est de 40 € comme les années précédentes et coût annoncé dans la grille des tarifs KBJS 2021/2022.

Les dossiers d'inscription complets sont à remettre à Monsieur Francis PLANA, accompagnés des règlements nécessaires à l'ordre du K.B.J.S.

Le règlement peut s'effectuer de deux manières : un chèque global pour l'année comprenant :

- La cotisation annuelle,
- Droit d'entrée club chaque année
- La licence FFK

Trois chèques qui seront encaissés :

- ✓ À l'inscription Mai ou Juin 2021 Licence et un tiers de la cotisation.
- ✓ Juillet 2021 pour le deuxième tiers de la cotisation et droit d'entrée
- ✓ Août 2021 pour le solde.



---

**Karaté Bu Jutsu Suresnois**

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue des Tourneroches - 92150 SURESNES  
Tel : 06.09.65.34.40. - <http://www.kbjs.fr>



**KBJS**

Agrément Jeunesse et Sport  
n°92/S/542



*Nous vous informons qu'un tarif dégressif a été mis en place à partir du deuxième adhérent de la même famille, soit - 10 % sur la deuxième cotisation la moins élevée hors licence et droit d'entrée. Vous pouvez bénéficier d'une aide de la part de votre Comité d'Entreprise, n'hésitez pas à nous demander une attestation pour faire valoir vos droits. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : bulletin insuffisamment rempli, règlement Intérieur, photographie, enveloppe timbrée.*

*Important : le certificat médical sera à compléter par votre médecin traitant sur le passeport sportif (pour ceux qui en possède un) dès début septembre 2021 pour la saison 2021 / 2022. Même si vous faites tamponner le passeport sportif il faut impérativement en fournir la photocopie ainsi qu'un certificat médical papier, pour être en conformité avec le règlement fédéral de la F.F.KARATE. Aucun adhérent ne pourra pratiquer sans dossier complet et sans le certificat médical de la saison 2021/2022.*

*Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.*



---

**Karaté Bu Jutsu Suresnois**

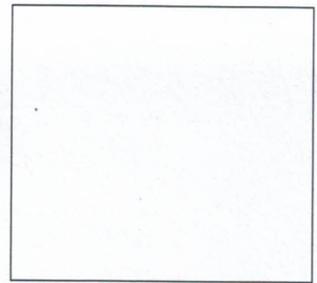
Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue des Tourneroches - 92150 SURESNES  
Tel : 06.09.65.34.40. - <http://www.kbjs.fr>



# KBJJ

Agrément Jeunesse et Sport n°92/S/542

**F.F. KARATÉ**  
et disciplines associées



## BULLETIN ADHÉSION KBJJ - SAISON 2021 – 2022

RENOUVELLEMENT

NOUVELLE ADHÉSION

### ADHERENT

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TEL DOMICILE

TEL PORTABLE

EMAIL

@

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

N° S.S.

RENSEIGNEMENTS  
MÉDICAUX

Groupe sanguin et Rhésus :  
Allergies :

### REPRESENTANTS LEGAUX (si adhérent mineur)

Père

Mère

Tuteur

NOM PRÉNOM

ADRESSE  
(SI DIFFÉRENTE)

TEL DOMICILE

TEL PORTABLE

Père :

Mère :

Tuteur légal :

EMAIL

@

N° S.S.

Je reconnais avec pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les articles

J'autorise mon enfant mineur à quitter le club :

seul

Accompagné de (préciser nom)

Signature de l'adhérent ou de ses représentants légaux



## REGLEMENT INTERIEUR KBJS

2021 / 2022

Art. 1 Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les usagers pourront être accueillis dans les équipements sportifs Suresnois.

Art. 2 L'inscription au Club se formalise par la remise :

- du certificat médical obligatoire et établi après le 31 août 2021. Le certificat médical doit indiquer la « non contre-indication » à la pratique du sport (karaté) et à la participation aux compétitions,
- une photo d'identité du pratiquant,
- d'une enveloppe timbrée,
- de la fiche de renseignement dûment remplie,
- de l'autorisation personnelle ou parentale (pour les mineurs) complétée et signée,
- du paiement des cotisations et licences.

Le Club se réserve le droit d'interdire l'accès aux cours aux personnes en défaut jusqu'à l'obtention de ces documents. Les dossiers incomplets à l'inscription seront rejetés

Art. 3 **Pour les personnes ayant une contre-indication à la pratique ou à la participation aux compétitions, il est important de le signaler, qu'elle soit provisoire ou permanente, ou qu'elle demande une attention particulière. A défaut, la responsabilité du Club ne pourrait être engagée.**

Art. 3bis Les membres possédant un ou des passeports sportifs (karaté), sont tenus de faire remplir par leur médecin la rubrique concernant le certificat médical pour l'année en cours et de transmettre au Club le certificat.

Art. 4 Les inscriptions sont ouvertes et payables à partir du mois de Mai précédant le début des cours de la saison d'adhésion.

Art. 5 Aucune annulation d'abonnement n'est possible à partir du moment où celui-ci est souscrit et quel qu'en soit le motif, même avec un certificat médical.

Art. 6 Pour une meilleure qualité d'enseignement, la présence des parents est interdite pendant les cours et aux passages de grades.

Art. 7 Les membres sont tenus de respecter les locaux, le matériel mis à leur disposition et la tranquillité de chacun. Le Club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne ne satisfaisant pas à cette règle.

Art. 8 La loi interdit le transport d'armes hors de son étui de transport. Tout incident ou accident causé par celle-ci sera sous la responsabilité du pratiquant, des parents ou tuteurs.

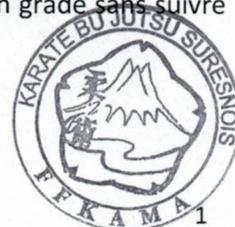
Art. 9 Par mesure d'hygiène, il est recommandé de ne pas venir en cours en kimono et de prendre une douche à la fin de chaque entraînement, de veiller à avoir les ongles (pieds / mains) propres coupés courts.

Art. 10 Des vestiaires situés au-dessus du dojo sont à la disposition des adhérents pour leur permettre de se changer. Il est vivement conseillé de ne rien laisser dans ces vestiaires, étant utilisés par d'autres Clubs, et de descendre leurs affaires après s'être changé dans le local du dojo. En cas de perte ou de vol dans les vestiaires, la responsabilité du Club ne pourra être engagée.

Art. 12 Le Club est fermé pendant tous les congés scolaires ainsi que les jours fériés et les ponts correspondants sur la commune de Suresnes.

Art. 13 Le Club organise, lors de la première semaine des vacances scolaires, des stages d'arts martiaux. Il est conseillé aux pratiquants de suivre au moins deux stages chaque année. Les passages de grade, sauf exception, se déroulent le dernier jour du stage en fonction de l'avancée des pratiquants. Le passage de grade est compris dans le coût du stage. Dans le cas où le pratiquant souhaite passer un grade sans suivre le stage, il lui sera demandé le règlement de 30 € par passage de grade.

Nom, Prénom et qualité du signataire (adhérent majeur, père, mère, responsable légal)



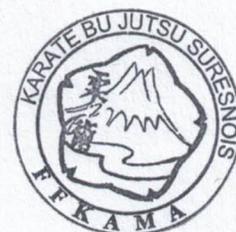
- Art. 14 Le Club décline toute responsabilité pour les accidents et incidents pouvant survenir pendant le trajet de l'adhérent pour se rendre ou quitter le Club ainsi que dans le centre sportif des Raguidelles, hors du dojo, sur les tatamis ou à l'extérieur de ces mêmes tatamis, si l'adhérent n'a pas suivi les consignes données par les instructeurs.
- Art. 15 Si un ou plusieurs adhérents manquent de respect à autrui en insultant ou en créant des bagarres, la direction du Club pourra prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Club définitivement.
- Art. 16 Il est demandé aux pratiquants de respecter les horaires pour ne pas nuire à l'enseignement et par respect pour les autres pratiquants, de respecter les instructeurs sans perturber les cours.
- Art. 17 La direction du Club se réserve le droit d'annuler ou de remplacer un cours si le nombre de participants est inférieur à 4 pratiquants.
- Art. 18 En cas de conditions climatiques extrêmes, la direction du Club se réserve le droit d'annuler un cours ou les cours sur la dite journée.
- Art. 19 Chaque adhérent souhaitant participer au cours combat ou à des compétitions doit avoir son équipement personnel.
- Art. 20 Aucun signe d'identification apparenté à une religion n'est autorisé dans le Club pendant les entraînements.
- Art. 21 Aucune cotisation au KBJs sera remboursée ou remplacée en cas de force majeure ayant pour conséquence l'annulation des cours.
- Art. 22 En cas d'impossibilité pour le club d'assurer les cours hebdomadaires régulièrement (exemples : indisponibilité des locaux, confinement pour raisons sanitaires, couvre-feu), le club pourra proposer aux adhérents à jour de leur cotisation des stages pendant les vacances scolaires pour rattraper tout ou partie des heures perdues.
- Art. 23 **Il est demandé aux parents d'être présents dix minutes avant la fin du cours. Le club décline toutes responsabilités s'il y a un retard des parents.**

Règlement à signer avec mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Nom, Prénom et qualité du signataire (adhérent majeur, père, mère, responsable légal)

Fait à

Le



## AUTORISATIONS PERSONNELLES OU PARENTALES

A compléter et à remettre signer au Club

Je soussigné(e) ....., Responsable légal de l'enfant..... agissant en qualité de mère, père, tuteur (rayer mentions inutiles) déclare autoriser :

- en cas d'accident, les instructeurs du Club à prendre toute disposition médicale qui s'avérerait nécessaire pour l'adhérent ou son transfert jusqu'à l'hôpital le plus proche afin d'y faire pratiquer les soins nécessaires.
- L'Association KBJs à reproduire et publier toute photographie représentant l'adhérent sur des documents papiers ou informatiques utilisés par le Club aux fins d'information et de promotions de ses activités.

Fait à

Le

Signature du pratiquant ou représentant légal

Père ou Tuteur

Nom / Prénom :

Mère ou Tutrice

Nom / Prénom :



**PLANNING KBJS 2021 / 2022**

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
17H00 / 18H30 KARATE Santé	18H30 / 19H 45 KARATE Enfants TOUS NIVEAUX	14H30 / 15H45 KARATE Enfants B-J	17H30 / 19H00 KARATE Enfants Kumité Tous niveaux		9H30 /10H30 KARATE BABY	9h00 /12h00
18H30 / 20H00 KARATE Jeunes confirmés	20h00 / 21h00 KARATE CONTACT	16H00 / 17H30 KARATE Enfants Orange et +	20h00 / 21h00 KARATE CONTACT		10h45/11h45 KARATE-KOBUDO Enfants	A Thème
20H00 / 22H 00 NIHON DEN JU JITSU	21H00 / 22H00 KRAV MAGA CONTACT	18h30 / 20 h 00 KARATE Jeunes confirmés	20h00 / 21h00 KARATE CONTACT	18h30 / 22h00 préparation aux Compétitions par catégories		
		20H00 / 22H 00 NIHON DEN JU JITSU	21H00 / 22H00 KRAV MAGA CONTACT			





# TARIFS KBJS - SAISON 2021 / 2022 Covid 19 du 15 au 30 Mai 2021



Publics	Disciplines au KBJS	COTISATION Annuelle	Droit d'entrée au Club	Licence FFK	Geste COVID 19 (à déduire)	Formule total
Adultes 18 ans et +	Krav Maga Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	505,00 €
	Karaté Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	505,00 €
	Karaté Contact Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	505,00 €
	Nihon Den Bu Jutsu	400,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	438,00 €
Jeunes de 13 / 18 ans	Krav Maga	445,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	483,00 €
	Karate- Krav Maga	445,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	483,00 €
	Karate Contact DV	445,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	483,00 €
	Kobudo / Karate Enfant	445,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	483,00 €
Enfants de 7 / 13 ans	Karaté Contact Enfant DV	445,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	483,00 €
	Krav Maga + Karate Enfants	445,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	483,00 €
Baby de 4 / 5 ans	Baby Karaté	380,00 €	40,00 €	38,00 €	40,00 €	418,00 €

Dossier administratif : Une photo et une Enveloppe timbrée





**TARIFS KBJS - SAISON 2021 / 2022 Covid 19 du 1er au 30 Juin 2021**



Publics	Disciplines au KBJS	COTISATION Annuelle	Droit d'entrée au Club	Licence FFK	Geste COVID 19 (à déduire)	Formule total
<b>Adultes 18 ans et +</b>	Krav Maga Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	515,00 €
	Karaté Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	515,00 €
	Karaté Contact Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	515,00 €
	Nihon Den Bu Jutsu	400,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	448,00 €
<b>Jeunes de 13 / 18 ans</b>	Krav Maga	445,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	493,00 €
	Karate- Krav Maga	445,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	493,00 €
	Karate Contact DV	445,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	493,00 €
	Kobudo / Karate Enfant	445,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	493,00 €
<b>Enfants de 7 / 13 ans</b>	Karaté Contact Enfant DV	445,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	493,00 €
	Krav Maga + Karate Enfants	445,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	493,00 €
<b>Baby de 4 / 5 ans</b>	Baby Karaté	380,00 €	40,00 €	38,00 €	30,00 €	428,00 €

**Dossier administratif : Une photo et une Enveloppe timbrée**





## TARIFS KBJS - SAISON 2021 / 2022 (Hors Promo)



Publics	Disciplines au KBJS	COTISATION Annuelle	Droit d'entrée au Club	Licence FFK	Geste COVID 19 (à déduire)	Formule total
Adultes 18 ans et +	Krav Maga Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	545,00 €
	Karaté Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	545,00 €
	Karaté Contact Adultes	467,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	545,00 €
	Nihon Den Bu Jutsu	400,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	478,00 €
Jeunes de 13 / 18 ans	Krav Maga	445,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	523,00 €
	Karate- Krav Maga	445,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	523,00 €
	Karate Contact DV	445,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	523,00 €
	Kobudo / Karate Enfant	445,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	523,00 €
Enfants de 7 / 13 ans	Karaté Contact Enfant DV	445,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	523,00 €
	Krav Maga + Karate Enfants	445,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	523,00 €
Baby de 4 / 5 ans	Baby Karaté	380,00 €	40,00 €	38,00 €	0,00 €	458,00 €

Dossier administratif : Une photo et une Enveloppe timbrée

